

PROCES VERBAL

Conseil d'Administration du lundi 25 novembre 2019

Séance n° 3

Le conseil d'administration s'est réuni pour la deuxième séance ordinaire de l'année scolaire 2019 - 2020 sous la présidence de Madame DUBORD, Principale du collège Carnot.

Sont excusés : Mme Toison, M. Ksaz, M. Salvy, M. Gautier, Mme Aurensan, Mme Arpajou,

Sont excusées et remplacées par : Mme El Bouamri par Mme Sivelli, Mme Alary par Mme Larroux,

Le quorum étant atteint : 19 personnes, le conseil d'administration peut siéger valablement.
Mme Mailhac est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

I - Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'Etablissement.

1 - Approbation de l'ordre du jour :

Madame la Principale commente l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des membres ayant le droit de vote.

Vote : 19 pour 0 abstention 0 contre
--

2 - Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 07 novembre 2019

Madame la Principale fait un rappel des grandes lignes du procès verbal dont la secrétaire était Mme Bidan pour l'administration.

En l'absence de rectification, **le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres ayant droit de vote.**

Vote : 19 pour 0 abstention 0 contre
--

II - Délibération relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement.

Arrivée de M Zénone : 20 votants

1. Les finances

1.1 Tarifs 2020

En préambule, les règles applicables au service de restauration et d'hébergement sont présentées à l'assemblée pour information.

Mme Mailhac, adjointe gestionnaire présente les différents tarifs applicables au 1^{er} janvier 2020.

Les tarifs applicables au service de restauration sont déterminés par le Conseil Départemental et non soumis au vote.

Pour les commensaux : différents tarifs s'appliquent selon les échelons indiciaires des personnels

Pour les élèves : tarifs au forfait pour les demi pensionnaires : 4 jours

tarifs au forfait pour les demi pensionnaires : 5 jours

tarif au forfait pour les internes.

Une augmentation 1 centime est appliquée aux tarifs aux forfaits élèves, pas d'augmentation pour les commensaux.

Les autres tarifs sont soumis au vote de l'assemblée.

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

1.2 Budgets prévisionnels séjours pédagogiques

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente le budget prévisionnel du séjour pédagogique à Bath

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

2/ Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente le budget prévisionnel du séjour pédagogique à Salisbury

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

3/ Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente le budget prévisionnel du séjour pédagogique à Valence

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

Mme Maris, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation déplore que le nombre de versements soient de deux et non de trois, comme dans les autres établissements d'Auch, elle précise que dans ces conditions il n'y aura pas de séjours pédagogiques pour l'année scolaire prochaine.

Mme Catanese, représentante élue des parents d'élèves met en avant le fait que les parents qui souhaitent que leurs enfants participent à un voyage scolaire le budgétise car le montant est connu suffisamment à l'avance et souligne la lourdeur du travail d'écritures liée aux voyages scolaires. Elle rajoute par ailleurs que l'année dernière, des élèves ont participé au voyage mais que certaines familles n'avaient pas réglé le montant malgré les 3 versements accordés.

Mme Mailhac précise que sur les conseils de l'agent comptable du collège, en sa qualité de régisseur car elle souscrit une assurance sur ses deniers personnels, elle ne peut garder les chèques successifs des familles dans son coffre car en cas de problème, elle ne pourra se retourner contre son assurance. Elle rajoute que l'année dernière des enseignants se sont trouvés en difficulté pour récupérer les chèques des familles avec des échéances qui se sont multipliées et que la gestion financière était très compliquée avec un nombre important d'élèves qui participent au voyage.

Cette année 295 élèves (59%) participeront à un séjour pédagogique.

1.3 Don à l'association sportive

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente l'inscription au budget d'un don de 2 500 €, M Breuil, professeur coordonnateur de la discipline, explique la nécessité d'inscrire la somme de 5 000€ même si le montant ne sera pas dépensé en totalité durant l'année 2020.

Il est convenu qu'au conseil d'administration du mois de février, il sera présenté aux membres un vote sur un don complémentaire de 2 500€.

1.3 Délibérations relatives au Budget prévisionnel 2020

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire, présente les sommes inscrites en recettes et en dépenses au budget prévisionnel 2020.

En l'absence de questions supplémentaires la proposition de budget 2020 est adoptée.

Vote : 19 pour 0 abstention 1 contre
--

1.3 Contrats et conventions 2020

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente la liste des contrats à renouveler ou à signer pour l'année 2020

Vote pour le renouvellement des contrats

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

1.4 Conventions 2020

Madame Mailhac, Adjointe gestionnaire présente la liste des conventions

Vote pour le renouvellement des conventions

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

1.5 Autorisation signature marchés publics

Autorisation signature marchés publics

Le conseil d'administration est compétent pour autoriser le chef d'établissement à signer tous les contrats et conventions (liste présentée aux membres).

Toutefois, le conseil d'administration peut déléguer cette compétence pour les marchés publics à procédure adaptée.

Une délégation est demandée afin que le chef d'établissement puisse signer les marchés dont l'incidence est annuelle.

Vote : 20 pour 0 abstention 0 contre
--

III Délibérations à l'initiative propre du conseil d'administration Questions Diverses :

Questions posées par les délégués élèves

1/ Rajout de casiers pour les élèves de 4^{ème} / 3^{ème} : les casiers obtenus en 2017 auprès du Conseil Départemental ne sont pas toujours utilisés par l'ensemble des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}, de ce fait des élèves de 4^{ème} / 3^{ème} à profils particuliers peuvent y prétendre .

D'autre part, la salle d'étude est ouverte pour dépôt des cartables plusieurs fois par jour mais trop d'élèves de 4^{ème} / 3^{ème} n'utilisent pas cette possibilité.

Solution : veiller à ce que les dispositifs de dépôt de sacs offerts aux élèves soient utilisés ;

Abri devant le collège , un courrier en ce sens sera renvoyé à M le maire, compétent en la matière.

Préau dans la cour 2 : sujet évoqué lors de la réunion des personnels de direction au Conseil Départemental du 21 novembre : peut s'inscrire dans un programme de travaux.

Remplacements de chaises : il suffit de signaler à Mme Mailhac ou au professeur

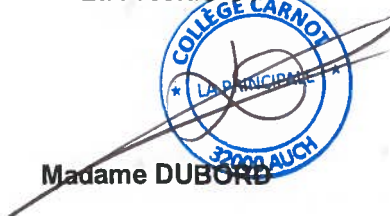
Remplacements des tabourets en salles spécialisées (sciences) : aucune demande des enseignants dans ce sens mais cette demande peut être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 15

La Secrétaire



La Présidente



Remarque pour les membres du conseil d'administration :

Les documents de travail ne sont pas joints au compte - rendu car distribués déjà en séance et transmis par courrier électronique.

Les actes administratifs et le procès verbal de séance sont consultables sur le panneau dédié situé près du bureau du chef d'établissement et sur l'ENT.

